

CHAPITRE XVII.—CONSTRUCTION

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	686	SECTION 2. CONSTRUCTION D'HABITATIONS	695
Sous-section 1. Recensement annuel de la construction	686	Sous-section 1. Aide du gouvernement à la construction d'habitations.	695
Sous-section 2.—Contrats et permis de bâtir	690	Sous-section 2. Unités de logement construites	703

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Le présent chapitre a pour objet de coordonner la statistique officielle de l'industrie de la construction et d'en donner, autant que possible, un aperçu complet d'année en année. La statistique officielle du recensement annuel de la construction (voir Section 1, sous-section 1) porte sur tous les travaux de construction nouvelle, d'entretien et de réparation effectivement achevés durant une certaine année par les entrepreneurs, les constructeurs, les corps publics, les établissements industriels, etc. A ces renseignements s'ajoutent des données provenant d'une source extérieure (voir sous-section 2) sur les contrats de construction adjugés qui servent d'indication du volume de la construction projetée durant une certaine année. D'ordinaire, il y a intervalle entre l'adjudication des contrats et le début des travaux et, dans le cas des contrats relatifs à de vastes entreprises, les travaux s'achèvent rarement la même année.

Section 1.—Statistique de l'industrie de la construction

Sous-section 1.—Recensement annuel de la construction*

C'est en 1949 et 1950 que, pour la première fois, la méthode d'échantillonnage a été appliquée au recensement de la construction. L'étude des éléments qui caractérisent l'industrie a révélé une prédominance d'établissements dont la production annuelle est très faible au regard de la valeur totale du travail effectué par l'industrie entière durant l'année. Aussi, a-t-on décidé que la majorité de ces petits établissements pourraient ne remplir qu'une formule simplifiée et que la formule régulière ne serait envoyée qu'à un échantillon des autres. Grâce à cet échantillon, on a pu calculer des données estimatives qui ne sont pas exigées sur la formule simplifiée mais qui ne sont pas moins nécessaires à la présentation de la statistique de la construction.

La formule régulière exigeait, en plus de détails sur le genre et la valeur du travail effectué, des renseignements sur les frais d'exploitations, comme les salaires, par exemple, l'embauchage mensuel et le coût des matériaux. On demandait sur la formule abrégée la répartition du travail selon le genre et la valeur. Les salaires et les autres détails relatifs à l'exploitation en ce qui concerne le groupe employant la formule abrégée ont été estimés d'après les réponses aux questionnaires réguliers.

* Revisé à la Section de la construction, Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique. On trouvera de plus amples renseignements dans le rapport annuel du Bureau sur l'Industrie de la construction au Canada.